



Edito

Même si à Altviller le OUI l'a emporté le 29 mai dernier, les français et les françaises, tout comme les Néerlandais trois jours plus tard, ont rejeté la constitution Européenne. Le suffrage universel est souverain. Espérons que la France ait fait le bon choix. Quelles que soient les réelles motivations du NON, le déphasage entre les politiques qui nous dirigent et leurs électeurs est évident. Les électorales et électeurs des pays qui ont choisi la voie référendaire auraient-ils une vision de l'Europe différente de celle des élus des pays qui ont choisi la voie parlementaire ? S'agit-il d'un NON de politique intérieure ? Le président de la République a réagi et une nouvelle politique est initiée. Quoi qu'il en soit, même si l'Europe est en panne et se cherche, elle n'en demeure pas moins une réalité.

La Communauté de Communes du Pays Naborien aussi est une réalité. Même si elle n'a pas encore trouvé l'endroit où établir son « Hôtel de Communauté », elle trouve ses repères et les premiers signes sont visibles sur le terrain. La Communauté de Commune aussi, c'est notre avenir. Même si, comme pour la construction de l'Europe, des sacrifices sont nécessaires et si les décisions qui y sont prises n'avantagent pas tout le monde. Vivre ensemble implique des concessions de l'un au détriment de l'autre. Les avantages qu'en tire l'un peut désavantager l'autre. Le souci des membres doit être que ce ne soient pas toujours les mêmes qui soient du même côté.

En cette fin d'année scolaire, nous voulons aussi profiter pour souhaiter de bonnes vacances à nos écoliers, collégiens, lycéens et étudiants. Que cette fin du mois de juin leur annonce la réussite à leur examen ou concours. A vous tous, nous souhaitons un été agréable, un congé estival récupérateur et une bonne reprise à la rentrée.

L'événement

Une fresque dans la cour d'école



Dans le cadre du projet éducatif de l'année scolaire 2004/2005 les élèves des différentes sections de maternelles et les élèves du CP

ont réalisé une fresque murale dans la cour de l'école. Différents personnages sont mis en scène. Les enfants ont réalisé des mosaïques des personnages avec les enseignantes. Une belle aventure qui implique le corps enseignant, les enfants mais aussi les parents. En effet les préparations du mur et l'application des enduits furent entrepris par les parents. La municipalité a participé financièrement à hauteur de 400 euros. La finalisation est prévue pour fin juin en fonction de la météo. Encore bravo à tous pour cette oeuvre qui amène de la gaieté dans la cour d'école.

Sommaire

Informations municipales.....	p 1
Conseil de Fabrique.....	p 8
Notre Dame du Rosaire.....	p 9
ASCA.....	p 10
Pompiers.....	p 10
ASSE.....	p 11
Chorale paroissiale.....	p 11

Combien ça coûte ?

Compte administratif 2004

L'examen du Compte administratif 2004 fait apparaître les montants suivants :

Fonctionnement :

Excédent cumulé fin 2004 : 118.764,78 euros

Investissement :

Excédent cumulé fin 2004 : 2.445,82 euros

Le Conseil municipal affecte l'excédent cumulé de fonctionnement soit 118.764,78 euros comme suit :

Section Investissement : 81.888,25 euros

Section Fonctionnement : 36.876,53 euros

Fonctionnement

Dépenses	Euros	Dont
Achats et variations de stocks	35 300	Electricité et combustibles : 21 000 Fournitures (entretien, petit équipement, administratives) : 6 500 Fournitures scolaires : 2 100
Services extérieurs	48 400	Entretien (bâtiments, voirie, terrains) : 32 000 Bois et forêts : 6 500 Primes d'assurances : 3 200
Autres services extérieurs	15 000	Fêtes et cérémonies : 6 000 Frais d'affranchiss. et de télécomm. : 3 300 Frais de gardiennage des forêts : 2 000
Impôts taxes et versements	1 500	Taxes foncières : 1 500
Charges de personnel	66 550	Salaires : 40 000 Charges : 26 250
Virement pour investissements	50 000	
Autres charges de gestion	88 800	Partic. intercommunale (y compris ordures ménagères) : 51 000 Participation Service Départemental d'Incendie : 8 500 Indemnités : 22 000
Charges financières	12 750	Intérêts des emprunts : 12 000
Charges exceptionnelles	318	
Total (en euros)	318 618	

Recettes	Euros	Dont
Excédent antérieur	36 876	
Produits des services	44 200	Redevance Ordures ménagères : 43 000
Impôts et taxes	97 750	Contributions directes : 92.200 Taxe sur les pylônes électriques : 5.500
Dotations et subventions	123 092	Dotation forfaitaire : 78.000 Dotation aux élus locaux : 2.300 Compensation TP. TF. TH : 6.682 Attribution FDTP : 18.000 Fonds national de péréquation : 17.000
Produits de gestion	16 700	Location des immeubles : 15.700
Total (en euros)	318 618	

Investissements

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Remboursement des emprunts	27 000	Excédent antérieur reporté	2 446
Travaux de voirie Place centre du village	400 000	Virement de recettes de fonctionnement	50 000
Renouvellement de matériel (informatique mairie)	3 000	Fonds de compensation TVA	7 600
Travaux sur bâtiments scolaires (Fenêtres école maternelle)	20 000	Taxe locale d'équipement	8 000
Renouvellement mobilier	2 500	Subvention de la Région (FEDER)	99 711
Dépenses imprévues	3 364	Subvention du Départem. (SACR, DGE)	56 219
		Emprunt	150 000
		Excédent de fonctionnement	81 888
Total (en euros)	455 864	Total (en euros)	455 864

Impôts locaux

Taux communaux inchangés

Le Conseil municipal n'a pas changé les taux communaux des quatre taxes locales en 2005. Mais votre impôt local augmentera du fait de la nouvelle imposition de la Communauté de Communes du Pays Naborien (lire article page 4) et de la redevance audiovisuelle dont le recouvrement sera inclus dans l'avis d'imposition de la taxe d'habitation. De plus, les taux du département et de la Région peuvent être modifiés.

	Taux communal 2005	Taux départemental 2004 moyen	Taux national 2004 moyen	Produit fiscal 2005 (en euros)
T.H.	12.83	13,06	14,17	42.288
T.F.B.	12.61	13,16	18,12	30.151
T.F.N.B.	32.84	45,21	43,14	5.419
T.P.	9.13	n .c.	15,34	14.325

Subventions

L'aide aux associations

Le Conseil municipal a augmenté les subventions de fonctionnement suivantes pour 2005.

Fabrique de l'église d'Altville	250 Euros
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altville	250 Euros
Club d'épargne « A la vieille Auberge » d'Altville	250 Euros
Chorale Paroissiale de Lachambre-Altville	250 Euros
Association des Parents d'élèves de Lachambre-Altville	250 Euros
Association Socioculturelle (A.S.C.A.) d'Altville	250 Euros
Billard-Club	250 Euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altville	720 Euros*
Association Scolaire Sportive et Educative d'Altville	280 Euros**
Association Scolaire Sportive et Educative de Lachambre	232 Euros**
U.S.E.P. de la circonscription scolaire de Saint-Avoid - Sud	110 Euros
Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst	70 Euros

Une subvention exceptionnelle de 400 euros a été accordée aux écoles d'Altville pour la réalisation, dans le cadre d'une Action Educative Innovante (A.E.I.), d'une fresque et de mosaïques sur les murs de l'école. Une demande de subvention de la Chorale Récré'asons a été rejetée.

* Subvention de fonctionnement de 250 euros + subvention pour le règlement d'une assurance individuelle de chaque sapeur-pompier.

** Subvention de 8 euros par enfant scolarisé respectivement à Altville et à Lachambre pour des activités extra-scolaires.

Pas d'augmentation en 2005

En 2004, aucune modification du marché n'étant intervenue et grâce à vos efforts de tri le taux de redevances des ordures ménagères reste inchangé en 2005, à savoir :

1 personne	93 euros par an
2 personnes	164 euros par an
3 personnes	209 euros par an
4 personnes	257 euros par an
5 personnes	305 euros par an
6 personnes et +	356 euros par an
Société ou commerce	209 euros par an

Les enfants qui pendant la semaine résident dans une ville universitaire sont-ils pris en compte pour le calcul de la redevance ?

Réponse du Conseil municipal : Oui, dans la mesure où la commune reste leur résidence principale (inscription sur la liste électorale) et leur foyer fiscal (prise en compte pour le calcul de la taxe d'habitation et rattachement sur la déclaration des revenus des parents).

Intercommunalité**Les taxes directes locales, du changement cette année**

A partir du mois de septembre, les avis d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, de la taxe professionnelle arriveront dans vos boîtes aux lettres

Quel changement allons nous trouver ?

Lors de la réunion du Conseil Municipal, en date du 16 mars 2005, les Conseillers ont décidé de maintenir les taux des quatre taxes qui ont été votés en mars 2001. Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale sur les taxes directes locales, mais le montant sur vos avis d'imposition va augmenter. Pourquoi ?

Notre adhésion à la Communauté des Communes du Pays Naborien (CCPN) avec neuf autres villes ou villages (CARLING, DIESEN, FOLSCHVILLER, LACHAMBRE, L'HÔPITAL, MACHEREN, PORCELETTE, SAINT-AVOLD et VALMONT) entraîne une pression fiscale supplémentaire qui sera visible sur vos avis d'imposition.

Il faut savoir que la participation de la commune d'ALTVILLER envers l'ex - SIVOM était prélevée directement sur le budget communal.

Dorénavant, et suite à l'article 7 du décret N° 2004-DRCL/1-051 du 01 septembre 2004 portant création de la Communauté des Communes du Pays Naborien, les ressources de la Communauté des Communes sont constituées en autres :

- du produit de la fiscalité propre additionnelle

Ce qui veut dire qu'un taux sera appliqué sur les taxes directes locales. Ces taux ont été votés par le Conseil Communautaire en date du 3 mai 2005, à savoir :

- Taxe d'habitation : 0,767 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 0,456 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 3,02 %
- Taxe Professionnelle (pour ceux qui sont concernés) : 0,557 %

Donc, en calculant le produit fiscal des trois premières taxes (sur l'ensemble des 10 communes adhérentes à la CCPN), on obtient un montant de : 432 675 €, rapporté au nombre d'habitants (43 076), le montant moyen serait de 10,04 € par habitant.

Le programme de rénovation des bâtiments communaux se poursuit

Cette année ce sont les grandes fenêtres d'une des salles de classe de l'école communale, qui ont été remplacées. Les travaux ont été confiés à la Menuiserie RUCHO - SIPPEL, entreprise de la localité, pour un montant HT de 16 417 €

Suite à la visite de la Commission de Sécurité, composée de :

- M. François HARDY, maire
- M. WANTZ, Préventionniste
- MDL/C SIMON, Le Représentant de la Gendarmerie
- M. BEHR, Le Représentant de la DDE
- Mme METZ, Directrice d'école

- Mme NORMANDIN, Professeur des Ecoles et au vu de son rapport, des travaux ont été effectués par la Menuiserie RUCHO - SIPPEL pour un montant HT de 1442 € à savoir :
- fourniture et pose de 4 crémones pompier sur les portes d'entrée de l'école et du foyer
- fourniture et pose de 3 portes coupe feu à l'école



Village fleuri

L'été sera coloré !

Un village fleuri est bien plus agréable à traverser et à vivre qu'un village sans fleurs. Depuis quelques années, grâce à vous, certaines façades et jardins « explosent » de couleurs, même si depuis toujours, Altviller a eu la réputation d'un village fleuri. Déjà en 1949, aux dires d'une «Aînée», lorsque l'Abbé Christian Kuhn, dernier curé-résident, nouvellement nommé à Altviller, visita pour la première fois sa nouvelle paroisse, il s'émerveilla du fleurissement de notre commune.

En 2005, nous avons décidé de renouveler le concours communal des maisons fleuries. Inutile de vous inscrire préalablement. Comme l'année dernière, pendant la deuxième quinzaine de juillet, une commission municipale désignera les maisons qui méritent de participer au concours, puis un jury, étranger à la commune, désignera les lauréats et les prix seront attribués en fin d'année lors d'une cérémonie en mairie.

Attention ! Ceci n'est valable que pour le concours communal. Les personnes désirant participer au Concours départemental devaient se faire inscrire directement à l'Hôtel du Département



Les chiens, encore...



De plus en plus de nos concitoyens se plaignent de la mauvaise éducation de certains de nos plus fidèles amis. Mais sont-ce vraiment les chiens les plus fautifs ?

C'est tellement plus simple pour certains propriétaires d'aller faire croquer leur chien sur le trottoir, l'entrée ou la pelouse des voisins.

Quelle serait leur réaction si un chien étranger, même tenu en laisse, venait à faire ses besoins sur leur propriété ?

Sans doute pas de la joie.

Alors, un peu plus de bon sens et de civisme et tout ira tellement mieux.

Nous rappelons d'autre part que la divagation des chiens est interdite par la loi et qu'en dernier recours plainte peut être déposée à la gendarmerie. Une amélioration a cependant été constatée pour ce type de problème.

Bon Voisinage

L'été arrive. Période de vacances, de soirées de détente en plein air. Période aussi de bricolage, de travaux de jardinage et de tonte de gazon. Toutes ces activités génèrent du bruit qu'il convient de ne pas rendre insupportable à ses voisins. Le législateur y a veillé. En effet, l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990, modifié par l'arrêté du 7 juillet 1990, relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage, stipule :

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, ne peuvent être exécutés que

- de 8h30 à 12h et de 14h 30 à 19h30, les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19, les samedis,
- de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.

Il va de soit que les règles de la courtoisie vous demanderont de tenir compte, en plus, des heures de repos de vos voisins qui travaillent la nuit.

Vitesse

De nombreux conducteurs de véhicules, motos, scooters, quads, prennent les rues de notre village pour un circuit de formule 1 ou leur piste de défolement. A tous ces dangers publics nous rappelons que la vitesse est limitée à 45 Km/h dans toutes les artères du village.

Déchets Verts

Le dépôt de déchets verts derrière la mairie est exclusivement réservé aux déchets communaux et non privés. Les particuliers sont invités à déposer leurs déchets verts dans les conteneurs prévus à cet effet à la déchetterie de Valmont.

Un macaron pour l'accès à la déchetterie est disponible en mairie.



La Nouvelle station d'épuration est en cours d'achèvement

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Trois Vallées met la dernière main à la nouvelle station d'épuration d'une capacité de 15.000 EH (Equivalent Habitant), couplée à un bassin de rétention de pollution de 1.500 m³.

Elle est située sur le territoire de la commune de Folschviller, sur le route de Lelling, non loin du passage à niveau SNCF.

Ces travaux sont cofinancés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le Conseil Général, l'Etat et le Syndicat Intercommunal.

Les travaux, réalisés par l'entreprise ALBIZZATI, sont pratiquement terminés : il reste les derniers travaux de la voirie d'accès et de finition. Le coût de l'opération est de 500.000 euros H.T.

Etape suivante : Raccorder les diverses communes.

La suite du programme consiste à y raccorder les réseaux des différentes communes : Folschviller, Valmont, la cité de Petit-Ebersviller, Lachambre-gare, Altviller, Lachambre-village et Holbach.

Pour les travaux concernant Altviller, le projet consiste à ramener les eaux usées de Lachambre-village et de Holbach jusqu'à Altviller. Depuis l'actuelle station de lagunage, qui sera transformée en déversoir d'orage, ces eaux usées seront pompées, par la rue de Romazières, jusqu'au milieu du village puis par gravitation, s'écouleront le long de la rue de la Nied vers une autre station de pompage qui sera construite près du carrefour de la rue de Valmont. De là, elles seront pompées vers le quartier de la gare, où de nouveau, par gravitation, elles rejoindront la nouvelle station d'épuration.

Dans ce projet est inclus l'assainissement des habitations d'une partie de la Rue de la Nied et la rue de Valmont qui ne sont pas encore reliés au tout-à-l'égout.

Le projet est chiffré à 997 300 euros H.T., pour la partie concernant notre commune. Le dossier est sur le point d'être bouclé et sa réalisation pourrait être visible sur le terrain dès 2006.



Séquence nostalgie pour les uns, découverte de son village pour les autres

Fontaine, rue du Coin



Voeux du maire

Budget versé à la Croix Rouge

Suite à la catastrophe d'une ampleur sans précédent qui a frappé, fin 2004, les pays du littoral sud-est asiatique et l'élan de solidarité internationale qu'elle a déclenché, le maire, en accord avec ses conseillers

municipaux, a décidé d'annuler la réception traditionnelle de présentation des voeux du maire et de reverser le montant de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet à une organisation humanitaire venant en aide

aux sinistrés. La somme de 800 euros a donc ainsi été versée à la Croix-Rouge Française.

Ligne haute tension

Enquête publique

En décembre 1998 puis en 2003 nous vous parlions d'un projet de construction par EDF d'une ligne de 400.000 volts, reliant Vigy à Marlenheim, et passant sur le territoire communal.

Après quelques années de tractations et d'études le projet est définitivement ficelé et est programmé pour être opérationnel en 2008.

Comme indiqué dans le Républicain Lorrain du 17 Avril 2005 c'est RTE (Réseau de Transport d'Electricité) qui assumera le coût du chantier. 86 communes sont concernées par cette nouvelle ligne à très haute tension.

Une enquête publique sur l'ensemble de la liaison doit démarrer le 30 Mai 2005.

A cet effet un Commissaire-enquêteur sera présent en mairie le Mercredi 15 Juin 2005 de 9h00 à 12h00. Chaque concitoyen pourra alors lui poser toutes questions concernant cette nouvelle ligne.

Conseil de Fabrique

Barbecue à la ferme

Le 15 août dernier, plus de 200 personnes de l'ensemble de la Communauté de Paroisses ont participé à un barbecue à la ferme Guerber. Cette année encore, le Conseil de Fabrique a décidé de renouveler cette occasion de nous retrouver dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Le 15 août prochain donc, après une messe solennelle célébrée en plein air pour l'ensemble de la Communauté de Paroisses, à l'espace marial, nous nous retrouverons, plus nombreux encore que l'année dernière, à la ferme Guerber, pour un après-midi convivial.

Des indications complémentaires vous seront données en temps utile, mais dès à présent, réservez le 15 août.

Travaux à l'Antenne paroissiale

Une équipe de bénévoles a rénové le bureau d'accueil de l'Antenne paroissiale. Le papier peint a été remplacé, les boiseries vernies et les peintures rafraîchies. L'entreprise Beau Logis de Forbach a posé gratuitement un nouveau revêtement de sol.

La fourniture des matériaux (sol et murs) est revenue à 435,18 euros.

La réfection de la salle de réunions est envisagée pour l'automne-hiver prochain.

Etat de notre orgue

Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier numéro, notre orgue est malade. Un expert l'a ausculté. Des facteurs d'orgues ont chiffré sa restauration. Cinq devis ont été établis. Le Conseil de Fabrique a examiné les différents dossiers. Le Conseil municipal, propriétaire de l'instrument, a demandé les subventions que nous sommes en droit d'espérer. L'orgue de notre église, un « Verschneider » du 19ème siècle, d'une grande valeur historique, fait partie du patrimoine paroissial et communal.

Il est de notre devoir, pratiquant ou non, de le laisser en état à nos enfants.

Avec votre aide, l'affaire est "jouable". Nous ferons appel à votre générosité en temps voulu. Nous savons que nous pouvons compter sur vous. Vous l'avez prouvé en maintes occasions.



Notre Dame du Rosaire

Comme nous vous avons fait part dans le bulletin de décembre 1998, notre Association à la joie de faire parrainer des enfants de Madagascar et spécialement de la ville d'Antsirabe. En février de cette année, deux responsables de notre Association se sont rendu sur les lieux, afin de rencontrer les familles de ses enfants, ainsi que le Père Jeannot prêtre malgache assurant le bon fonctionnement des différents parrainages. Grâce à plusieurs familles d'Altviller

et des environs, des enfants de là bas mangent à leur faim, ont un suivi médical ainsi qu'une scolarité.

Elles ont également visité la prison d'Antsirabe, travaillé deux jours dans une nurserie des Soeurs de Mère Térésa et visité des familles démunies en brousse, certains enfants marchent jusqu'à 7km. pour aller en classe. Si des familles désirent parrainer veuillez vous adresser à notre Association.

Nous organisons toujours nos différents pèlerinages pour 2005 :

Spécial Paris : Profession de Voeux Perpétuelle de Soeur ISABELLE le samedi 25 juin (une soeur malgache des missionnaires de Notre Dame de la Salette)

du 15 au 22 juillet Mariastrassenegel - Mariazell - Vienne
du 19 au 26 septembre Lourdes.

Le 23 octobre nous terminerons l'année par l'habituel repas au profit des enfants de Madagascar au foyer d'Altviller.

Le foyer : une salle où il fait bon aller

L'Association Socio-Culturelle d'Altviller gère le foyer qui est un bâtiment communal. Depuis maintenant quatre ans, les recettes des locations et des différentes manifestations sont investies en totalité dans l'achat de matériel professionnel.

Pour mémoire :

- achat d'un lave-vaisselle
- achat d'un lave-verres
- achat d'un frigo d'une capacité de 600 L
- achat d'un évier + armoire de stockage
- achat d'une sono très performante (la troupe de théâtre Schwätze Blott l'apprécie beaucoup)
- achat de haut-parleurs pour la salle
- achat d'un four micro-onde
- renouvellement au fur et à mesure de la vaisselle et des ustensiles de cuisine
- remplacement des sanitaires
- sans oublier la participation aux différentes sections

Montant total des investissements : 20 000, - €

A noter également la remise en peinture de la salle, le coût des travaux a été pris en charge par la Mairie, ainsi que l'achat d'un extracteur pour la cuisine

De ce fait notre foyer est devenu un endroit très prisé pour la population du village et même pour les gens de l'extérieur
Un grand bravo à tous ces bénévoles du comité



Etre pompier à Altviller

Interventions

Les pompiers sont intervenus 28 fois au cours de l'année 2004 : 13 nids de guêpes, 2 inondations, 1 pollution de la Nied, 8 feux (3 voitures), 1 accident de circulation, 3 interventions diverses.

Tournoi de football

Comme tous les ans, l'ASCA organise son traditionnel tournoi de football le samedi 18 juin 2005, venez nombreux partager, entre copains ou copines, un moment de détente et de plaisir

Fête d'été

Les festivités du 14 juillet seront décalées cette année dans notre village. C'est le samedi 23 juillet que les associations du village (le club d'épargne, les mineurs, les pompiers, le club de billard et l'ASCA) en partenariat avec la Mairie, vous invitent à leur soirée avec au menu un jambon à la broche suivi à 22 h 30 d'un feu d'artifice. Venez nombreux

Nouvelles recrues

Depuis le 1 janvier 2005 Sébastien HOERT et Sébastien URBANIAK sont venus renforcer les rangs des sapeurs-pompiers du C.I. d'ALTVILLER. nous leur souhaitons la bienvenue au sein du corps.

Médailles

BROQUARD Firmin et BROQUARD Laurent se sont vu remettre la médaille d'argent des sapeurs-pompiers, pour 20 ans de dévouement au sein des sapeurs-pompiers.

Réflexe de l'urgence

Pour toute intervention, composer le 18, un sapeur sera à votre écoute, de jour comme de nuit.



ASSE

Une année pleine d'activités !

Encore une année bien chargée en sorties et activités diverses toutes classes confondues :

Octobre / Décembre 2004 :

- Rencontre USEP cross et course longue à l'école de Biding
- Fête de la Saint Martin à Lachambre
- Spectacle Océane au foyer de Lachambre
- Saint-Nicolas au foyer d'Altviller

Janvier à juin 2005 :

- Carnaval au foyer d'Altviller
- Visite de la pépinière du CAT d'Altviller
- Excursion au pays de Bitche (cristerie et fromagerie)
- Excursion des maternelles découverte des maisons à colombage à Belles-fôrets
- Parcours de santé USEP à Laning
- Fête des écoles le 11 juin à

Lachambre

- Diverses rencontres USEP en juin pour le CP et les maternelles.
- 2 séances hebdomadaires de natation à la piscine de Saint-Avold.

Chorale

Un an déjà

Voilà déjà une année de répétition en commun avec les chorales de la communauté Notre Dame du Vahl.

Chaque semaine nous nous retrouvons à Laning ou Altviller, ainsi qu'une répétition mensuelle dans un village différent. Il faut dire que notre chef de chœur a du punch car ce n'est pas facile parfois pour lui!!!!!!!

Les mariages et les enterrements

nécessitent la participation des choristes du secteur au même titre que les messes dominicales.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés à Maxtadt le jeudi de l'Ascension et le 8 mai pour célébrer le 2ème anniversaire de Notre Dame du Vahl à Laning.

Mais nous avons également des journées détente. Et pour ce là nous

avons prévu le 11 juin une soirée barbecue avec nos conjoints, une excursion est aussi prévue dans les mois à venir. Bien sûr nous terminerons l'année avec le traditionnel repas de la Ste. Cécile au mois de novembre.

Avis aux amateurs ! il y a toujours de la place pour de nouvelles voix !

Numéros utiles

Les permanences en Mairie (Tél et Fax : 03 87 92 06 54)

Lundi et vendredi : 14 h 00 à 16 h 00
Lundi et mercredi : 19 h 00 à 20 h 00

Heures d'ouverture des services du Cadastre à Forbach - 1, rue Félix Barthe

Du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous

Sous-Préfecture de Forbach - 11, rue général Passaga

Cartes grises : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30, fermé le dernier jour ouvrable du mois.
Autres services : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45.

Quelques permanences à la Mairie de Saint-Avold

Sécurité sociale

Le mardi et le vendredi de 8 h 00 à 11 h 30

Caisse d'allocation Familiale

Le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30

Conciliateur Mr Gaston Loeffler

1er et 3ème lundi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

Assistance sociale

Le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00

CRAV (Caisse de retraite)

Le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et sur rendez-vous (Tél.Indigo 0 825 05 42 09)

Service des Impôts

Impôts sur le revenu : 20 rue du Lac à St-Avold : Tous les jours sauf le week-end de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00 et sur rendez-vous.

Taxes foncières et taxes d'habitation : 1 rue Félix Barth à Forbach : Idem impôts sur le revenu

Perception : 13 avenue Clémenceau à St-Avold : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Quelques n° de téléphone utiles

Service médical d'urgence : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 03 87 92 10 17

Syndicat des eaux : 03 87 92 69 73

Syndicat d'assainissement : 03 87 94 67 98

E.D.F : Service dépannage 24/24 : 08 10 33 30 57

Presbytère : 2, rue Vahl à Laning, Abbé Sébastien Douvier.

Tél. et fax. : 03.87.90.98.41 Portable : 06 80 85 68 23

Ordures ménagères

Ramassage hebdomadaire :

Déchets courants : Le mercredi (poubelles hermétiques) reporté si férié

Déchets recyclables : Le vendredi (sacs plastiques transparents) annulé si férié

Ramassage des objets encombrants : Le deuxième mercredi du mois reporté si férié

Déchetterie intercommunale de Valmont : Demander le badge d'accès en mairie

Heures d'ouverture : Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

"Altviller" est un bulletin municipal gratuit édité par la mairie à 280 exemplaires

Directeur de rédaction : François Hardy.

Rédaction et mise en page : Jean-Luc Henrion, Jean-Pierre Matz, Jean-Jacques Ballèvre et Sébastien Albert

Crédit photos : Jean-Jacques Ballèvre et Sébastien Albert

Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles.